

Le maire, monsieur Guy Lapointe, commence les assemblées de consultation.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19 h 45 :

Le projet de règlement numéro 2018-308 amendant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202».

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19 h 50 :

Le projet de règlement numéro 2018-306 amendant le règlement numéro 2002-89 concernant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin de modifier les « Grandes affectations du sol ».

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 2 octobre 2018 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Barbara Beugger
Alain Joubert

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

Moment de réflexion.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018;
- 10.2 Embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;
- 10.3 Demande de gratuité de la Fabrique St-Éphrem d'Upton pour le prêt du centre communautaire;
- 10.4 Demande du Club de Motoneige ASAN inc.;
- 10.5 Modification à la résolution numéro 310-08-2018 – contrat de travail Frédéric Bernier;

- 10.6 Modification à la résolution numéro 255-07-2017 intitulée « Servitude de non-accès à la Route 116/ rue Principale sur les lots numéro 5 645 130 et numéro 5 645 131 du cadastre du Québec »;
- 10.7 Mandat à la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement;
- 10.8 Mandat à la Fédération québécoise des municipalités pour l'évaluation de la rémunération.

ADOPTÉE

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 4 septembre et de la séance spéciale du 17 septembre 2018
-

356-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 4 septembre et de la séance spéciale du 17 septembre 2018.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 1. Procès-verbal du mois d'août 2018 de la MRC d'Acton.
- 2. Résolution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant la proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2018;
- 3. Pluvial séparation des coûts avec Burnbrae Farms Ltée.;
- 4. Budget prévisionnel pour l'année 2018 du Service de prévention incendie de la MRC d'Acton;
- 5. Lettre de démission de madame Geneviève Payette, coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

357-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2018 au montant de 249 811,26 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 56 034,63 \$.

ADOPTÉE

3.2 Approbation du décompte de paiement numéro 2 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de construction du garage municipal au 730, rue Brasseur;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement de l'entreprise Drumco, datée du 30 septembre 2018 selon la facture numéro 9528 d'une somme de 144 176,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT LE certificat de paiement numéro 2 en date du 30 septembre de monsieur Denis Baril, architecte au montant total de 144 176,02 \$ incluant les taxes applicables et comprenant une retenue provisoire de 10 %;

358-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvé et payé le décompte de paiement numéro 2 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général;

QUE pour pourvoir au décompte de paiement numéro 2 soit utilisé l'excédent de fonctionnement affecté aux infrastructures routières.

ADOPTÉE

3.3 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses

Ce point est retiré

3.4 Dépôt du rôle de perception général

Conformément aux articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rôle général de perception préparé en date du 2 octobre 2018. Elle mentionne que, conformément au Code, il y aura un second rôle de perception qui sera déposé en début d'année, et ce, aux fins de la taxation annuelle 2019.

4. Administration

- 4.1 Appel d'offres numéro 2018-005 pour le service d'entretien ménager des immeubles sis aux 808 et 810, rue Lanoie, 885, rue Lanoie et 784, rue Saint-Éphrem à Upton
-

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2018-005 pour le service d'entretien ménager des immeubles sis aux 808 et 810, rue Lanoie, 885, rue Lanoie et 784, rue Saint-Éphrem à Upton;

CONSIDÉRANT L'addenda numéro 3 datée du 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture des soumissions a dû être reportée au 3 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en vigueur se termine au début du mois de novembre 2018;

359-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour le service d'entretien ménager des immeubles sis aux 808 et 810, rue Lanoie, 885, rue Lanoie et 784, rue Saint-Éphrem à Upton;

QUE soit mandatée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer le contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

- 4.2 Embauche d'un technicien en génie municipal
-

CONSIDÉRANT L'offre d'emploi pour l'embauche d'un technicien en génie municipal;

CONSIDÉRANT LES besoins d'expertise technique de la Municipalité pour ses projets relatifs aux infrastructures, aux équipements collectifs et aux bâtiments;

CONSIDÉRANT LA description de tâches établie et les compétences requises;

360-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit embauché monsieur Achille Kagambega à titre de chargé de projet, ingénierie municipale et équipements collectifs;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée afin de conclure et signer l'entente de travail avec monsieur Kagambega pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

4.3 Invitation au gala de dévoilement annuel des Fleurons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est membre de Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE chaque année un gala de dévoilement est organisé afin de dévoiler les gagnants des prix *Reconnaissance*;

CONSIDÉRANT QU'également à cette soirée seront dévoilés les gagnants du concours *Du jardin dans ma ville*;

CONSIDÉRANT QU'une invitation à ce gala est adressée à la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée aura lieu cette année à Drummondville le jeudi 15 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'inscription pour les membres est de 160,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics et madame Nathalie Lavoie, conseillère, soient autorisés à participer au gala de dévoilement des Fleurons du Québec afin de représenter la Municipalité, et ce, au coût de 320,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.4 Adoption du budget révisé pour l'exercice financier 2018

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, présente le projet de budget révisé pour l'exercice financier 2018. Madame Bossé explique les principaux changements qu'elle suggère en rapport avec le budget 2018 adopté en décembre 2017 ainsi que les conséquences de l'adoption du budget révisé qu'elle soumet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le budget révisé soit adopté tel que déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

ADOPTÉE

361-10-2018

362-10-2018

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2018 et prévisions des dépenses du mois d'octobre 2018

363-10-2018

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2018 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2018, un budget de 1 300 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

Monsieur Alain Joubert se retire de la table des délibérations.

5.2 Formation sur le SIMDUT 2015 pour les pompiers et les employés du service des travaux publics

364-10-2018

CONSIDÉRANT L'offre de service de la Formation professionnelle D.J. inc. au montant de 600,00 \$ plus les taxes applicables,

CONSIDÉRANT QUE les pompiers et les employés du Service des travaux publics ont besoin de mettre à jour leur formation du SIMDUT;

CONSIDÉRANT QUE cette formation pourrait être donnée à nos bureaux et en semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette formation pourrait également être offerte aux municipalités environnantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de service de l'entreprise Formation professionnelle D.J. inc. numéro 018-842 pour la formation sur le SIMDUT;

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer ladite offre de service pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

ADOPTÉE

Monsieur Alain Joubert reprend place à la table des délibérations.

5.3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, la Municipalité d'Upton prévoit la formation de :

- deux (2) pompiers pour le programme Pompier I;
- deux (2) opérateurs d'autopompe;
- deux (2) pompiers pour la désincarcération;
- deux (2) officiers non urbains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

6. Transport routier

6.1 Dépôt des prévisions des dépenses du Service des travaux publics pour le mois d'octobre 2018

366-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvé, pour le mois d'octobre 2018, un budget d'environ 24 900,00 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics;

QUE soit augmenté d'environ 10 000,00 \$ le budget pour l'ajout d'une glissière de sécurité sur la rue Lessard.

ADOPTÉE

6.2 Résultat des soumissions concernant la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro 2018-004 pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les Carrières de St-Dominique Ltée	47 522,05\$
Carrière d'Acton Vale	41 954,96\$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Carrière d'Acton Vale est le plus bas soumissionnaire conforme;

367-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit retenue l'entreprise Carrière d'Acton Vale au montant 41 954,96\$ pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

6.3 Projet d'entente de location d'un garage pour entreposer les équipements du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la location d'un garage afin d'y entreposer les équipements du Service des travaux publics en attendant que la construction du nouveau garage municipal soit terminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de procéder à la location d'un espace de terrain vu la quantité d'équipements du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Paradis offre de louer un espace de son garage ainsi que de son terrain pour un montant de 100 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT LE projet d'entente soumis au conseil plus de quarante-huit (48) heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE soit accepté le projet d'entente soumis;

QUE soient loués les espaces de monsieur Yves Paradis pour une durée d'un (1) mois ou jusqu'à la fin de la construction du nouveau garage municipal;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, et monsieur Roger Garneau, directeur du Service des travaux publics, soient mandatés à signer l'entente à intervenir avec monsieur Yves Paradis.

ADOPTÉE

6.4 Demande d'aide financière au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet - Redressement des infrastructures routières locales concernant le scellement de fissures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

369-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur;

QUE la Municipalité reconnait qu'en cas de non-respect des modalités, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6.5 Résultat des soumissions concernant le scellement de fissures

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro 18182B pour le scellement de fissures;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Perma Route inc.	14 371,88\$
Cimota inc.	22 190,18\$
Environnement Routier NRJ inc.	26 789,18\$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	22 420,13\$
Scellements JF inc.	16 211,48\$

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet - Redressement des infrastructures routières locales concernant le scellement de fissures;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Pier-Luc Bellemare, gestionnaire de projets de la firme Techni-Consultant inc., après analyses des soumissions recommande d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Perma Route inc, au montant 14 371,88 \$, incluant les taxes applicables conditionnellement à l'acceptation par le ministère de l'aide financière;

370-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit une condition essentielle à l'octroi du contrat;

QU'À cette condition susmentionnée, soit retenue l'entreprise Perma Route inc. au montant 14 371,88 \$ pour le scellement de fissures.

ADOPTÉE

6.6 Déplacement d'une borne-fontaine dans l'emprise de la rue de la Promenade

CONSIDÉRANT QU'une borne-fontaine a été placée par l'entreprise Morphan inc. dans l'emprise de la future rue Robert-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ladite rue a été abandonné par l'entreprise Morphan inc.;

CONSIDÉRANT QUE la borne-fontaine se retrouve sur le terrain privé de l'entreprise Morphan inc. lequel sera cédé à un propriétaire privé pour fins d'occupation résidentielle;

371-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le déplacement de la borne-fontaine soit exigé, et ce, aux frais de l'entreprise Morphan inc.;

QUE ladite borne-fontaine soit relocalisée dans l'emprise de la rue de La Promenade;

QUE les travaux soient effectués par un entrepreneur licencié, et ce, sous la supervision de la Municipalité;

QUE les coordonnées de l'entrepreneur retenu par l'entreprise Morphan inc., une preuve d'assurance responsabilité civile ainsi qu'un calendrier de réalisation de travaux soient acheminés à la Municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

- 6.7 Résultats des soumissions pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes
-

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désirait recevoir des soumissions pour les services professionnels en ingénierie nécessaires pour des travaux de réfection de voirie et de ponceaux ainsi que d'inspection de ponceaux sur diverses routes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du MTMDET - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et volet Accélération des investissements (AIRRL);

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro 18182A pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 24 septembre dernier, deux (2) des cinq (5) firmes invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite, soit : Cima+ et Les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

	Les Services EXP inc.	CIMA +
Pointage intérimaire	94/100	85/100
Prix soumis	96 646,27 \$	149 784, 14 \$
Pointage final	14,9	9,01
Rang	1	2

CONSIDÉRANT LA recommandation du comité de sélection à l'effet d'octroyer le contrat à la firme Les Services EXP inc. conditionnellement à l'obtention de l'aide financière;

372-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes soit octroyé à la firme Les Services EXP inc., et ce, au montant de 96 646,27 \$, taxes incluses, celle-ci ayant le meilleur pointage final;

QUE ledit contrat est accordé à la firme Les Services EXP inc. conditionnellement à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie du MTMDET.

ADOPTÉE

- 6.8 Offre de services professionnels de la firme Consumaj experts conseils pour l'étude des options de drainage de la rue des Érables
-

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Appel d'offres 2018-003 concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés
-

CONSIDÉRANT L'appel d'offres 2018-003 concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants:

Firme	Prix (incluant les taxes)
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	123 122,13 \$
EXCENT ENVIRONNEMENT INC.	232 459,90 \$

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

373-10-2018

CONSIDÉRANT LA recommandation madame Caroline Martin, gestionnaire de projets pour l'entreprise Aquatech, d'adjuger le contrat à l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP pour l'option à déshydratation mécanique, ce qui fait une somme de 111 952,31 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit retenue Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

QUE le mandat soit et est accordé pour la somme 111 952,31 \$, incluant les taxes applicables, pour l'ensemble des services requis à la bonne exécution du mandat;

QU'un document doit être signé avec l'adjudicataire indiquant que :

- le devis d'appel d'offres 2018-003, comprend toutes les conditions, règles et spécifications au contrat;
- les prix sont fermes pour toute la durée du contrat;
- la Municipalité ne paiera aucuns frais pour des services supplémentaires réclamés notamment des sous-traitants;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents.

ADOPTÉE

7.2 Résultat des soumissions concernant la demande de proposition pour la mise en place du poste de refoulement au 812, Place des loisirs

CONSIDÉRANT LA demande de proposition pour la mise en place du poste de refoulement au 812, Place des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE quatre entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission à l'endroit et à l'heure prévue pour l'ouverture des soumissions, soit au bureau municipal le 29 septembre 2018 à 11 h00;

CONSIDÉRANT L'estimation de l'ingénieur monsieur Sébastien Hervieu de la firme Assisto inc. au montant de 18 760,00 \$, excluant les taxes;

374-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit décrété un budget équivalent à l'estimation de l'ingénieur, soit 18 760,00 \$ pour la mise en place du poste de refoulement au 812, Place des loisirs;

QUE la Municipalité agira à titre de maître d'œuvre pour le projet.

ADOPTÉE

8. Loisirs et culture

- 8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'août 2018 et prévisions des dépenses pour le Marché de Noël
-

Le rapport d'activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'août 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le Marché de Noël sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le Marché de Noël, un budget de 700 \$, taxes nettes, tel que prévu au budget 2018.

ADOPTÉE

- 8.2 Demande de participation à la 3^e Campagne « Villes et municipalités contre le radon » par l'Association pulmonaire du Québec
-

CONSIDÉRANT QUE le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre;

CONSIDÉRANT QU'on le retrouve partout à la surface du globe;

CONSIDÉRANT QUE le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton participe à la 3^e Campagne « Villes et municipalité contre le radon ».

ADOPTÉE

375-10-2018

376-10-2018

8.3 Demande de participation financière pour un don par l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE Centraide Richelieu-Yamaska soutient des membres de la communauté d'Upton par ses organismes partenaires qui offrent une gamme de services à nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE donner à Centraide est l'occasion d'intervenir au bénéfice de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE trop de gens vivent une situation difficile;

377-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton verse la somme de 50,00 \$ à Centraide Richelieu-Yamaska à titre de don.

ADOPTÉE

8.4 Demande de commandite pour les paniers de Noël par le Comité des paniers de Noël du village d'Upton

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue du Comité des paniers de Noël du village d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE les paniers de Noël sont remis à plus de trente familles à faible revenu de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

378-10-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un montant de 100,00 \$ soit remis au Comité des paniers de Noël du village d'Upton.

ADOPTÉE

8.5 Demande d'appui financier pour les activités du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant de la rivière Chibouet couvre en partie la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau y est très mauvaise;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet est composé d'administrateurs bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE ce comité planifie et organise divers projets dans le but d'améliorer la situation environnementale du bassin versant;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de 500 \$ est demandée;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

379-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton verse la somme de 50,00 \$ au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet pour l'année 2019.

ADOPTÉE

8.6 Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation

CONSIDÉRANT QU'en 2013, la Municipalité d'Upton a adopté sa politique familiale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a lancé un nouvel appel de projets 2018-2019 dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés;

380-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2018 pour l'aider à la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés de la Municipalité d'Upton;

QUE madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Upton tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

QUE madame Nathalie Lavoie, conseillère municipale, soit désignée responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

- 8.7 Installation d'une ligne téléphonique fixe et du WI-FI au 863, rue Lanoie pour le Cercle de Fermières d'Upton
-

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'un téléphone doit être accessible au 863, rue Lanoie en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières d'Upton désire avoir accès gratuitement au WI-FI pour offrir des formations à ses membres;

381-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ PAR madame Nathalie Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton accepte de couvrir les frais de 43,77 \$ par mois pour l'utilisation d'une ligne téléphonique fixe au 863, rue Lanoie en signant une entente de trente-six (36) mois auprès de Maskatel pour bénéficier de l'installation gratuite;

QUE soit refusée la demande de gratuité concernant l'accès à internet.

ADOPTÉE

- 8.8 Achat de pieux pour l'installation de trois (3) panneaux d'interprétation du circuit patrimonial d'Upton
-

CONSIDÉRANT QUE trois (3) panneaux d'interprétation du circuit patrimonial d'Upton doivent être installés aux abords du rang de la Carrière et de la rue Saint-Éphrem; artères appartenant au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige à la Municipalité d'Upton que les panneaux d'interprétation du circuit patrimonial d'Upton ne soient pas installés à l'aide de support en béton;

382-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ PAR monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder un budget de 300,00 \$, taxes nettes, au service des travaux publics pour procéder à l'acquisition des pieux.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois de septembre 2018

Le rapport du Service d'inspection pour le mois de septembre est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du règlement numéro 2018-306 intitulé « Règlement numéro 2018-306 amendant le règlement numéro 2002-89 concernant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin de modifier les « Grandes affectations du sol »

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement numéro 2002-89 édictant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier ledit plan d'urbanisme afin de revoir la limite des affectations publique et industrielle dans le secteur du terrain des loisirs et de la propriété de Fermes Burnbrae Ltée;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son plan d'urbanisme conformément à la section VI du chapitre III de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame Nathalie Lavoie lors d'une séance du conseil tenue le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée spéciale du 17 septembre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 2 octobre, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu unanimement :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement 2018-306 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

- 9.3 Adoption du Règlement numéro 2018-307 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 401 à même une partie des zones 103 et 301
-

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil doit modifier ledit règlement de zonage afin d'assurer la conformité de ce dernier au plan d'urbanisme modifié, conformément à l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la LAU;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Ghyslain Phaneuf lors d'une séance du conseil tenue le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée spéciale du 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

384-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu unanimement :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement 2018-307 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

- 9.4 Adoption du second projet de règlement numéro 2018-308 intitulé « Règlement numéro 2018-308 amendant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202 »
-

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre de nouveaux usages commerciaux et institutionnels dans la zone à dominance commerciale numéro 202;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors d'une séance du conseil tenue le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée spéciale du 17 septembre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 2 octobre, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu unanimement :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

9.5 Demande à la MRC d'Acton de tenir une consultation publique relative au nouveau projet d'élevage porcin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de permis pour un nouveau projet d'élevage porcin sur le lot 1957 472 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une attestation de recevabilité de la demande a été émise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par l'inspecteur en bâtiment, monsieur Benoit Provost, le 19 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, appuyé par madame Nathalie Lavoie et résolu unanimement de demander à la MRC d'Acton de tenir une consultation publique relative au nouveau projet d'élevage porcin sur le lot 1 957 472 du cadastre du Québec.

385-10-2018

386-10-2018

ADOPTÉE

- 9.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-303 intitulé « Règlement numéro 2018-303 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir les limites des zones 101, 203-P, 205 et 403 »
-

Ce point est retiré.

- 9.7 Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-303 intitulé « Règlement numéro 2018-303 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir les limites des zones 101, 203-P, 205 et 403 »
-

Ce point est retiré.

10. Varia

- 10.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018
-

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

387-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la RIAM, pour l'exercice financier 2019, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

ADOPTÉE

- 10.2 Embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire
-

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Payette a remis sa démission le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

388-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des

conseillers et des conseillères d'autoriser la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

10.3 Demande de gratuité de la part de la Fabrique St-Éphrem d'Upton pour le prêt du centre communautaire

CONSIDÉRANT LA lettre reçue le 27 septembre dernier de la Fabrique St-Éphrem demandant la gratuité pour le prêt du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique souhaite organiser leur repas annuel de porc et de poulet le 14 avril prochain au centre communautaire;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la demande de gratuité de la part de la Fabrique St-Éphrem d'Upton pour le prêt du centre communautaire le 14 avril 2019.

ADOPTÉE

10.4 Demande du Club de Motoneige ASAN inc.

CONSIDÉRANT LA demande du Club de Motoneige ASAN inc. à l'effet que les motoneigistes traversent certains chemins de juridiction municipale aux endroits suivants :

- rang du Carré;
- 5e rang;
- rang de la Carrière, face au 428;
- à l'entrée du 431, rang de la Carrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique une collaboration municipale afin qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits spécifiques de manière à assurer la sécurité des motoneigistes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de traverse du Club Motoneige ASAN inc.

ADOPTÉE

10.5 Modification à la résolution numéro 344-09-2018 –
contrat de travail Frédéric Bernier

389-10-2018

390-10-2018

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Bernier est à l'emploi de la Municipalité, à titre de journalier depuis le 6 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour monsieur Bernier n'a pas obtenu son permis de classe 3, tel qu'indiqué à la résolution 344-09-2018;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

391-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit renouvelé le contrat de travail de monsieur Bernier pour une période de six (6) mois conditionnellement à ce qu'il obtienne son permis de classe 3 avant le 16 octobre prochain;

QU'À défaut du respect de ladite condition, madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à recruter immédiatement une ressource supplémentaire en déneigement, ce qui comprend la délégation d'embauche.

ADOPTÉE

- 10.6 Modification à la résolution numéro 255-07-2017 intitulée « Servitude de non-accès à la Route 116/ rue Principale sur les lots numéro 5 645 130 et numéro 5 645 131 du cadastre du Québec »
-

392-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remplacer le dernier alinéa de la résolution numéro 255-07-2017 celui-ci :

« QUE soient autorisés le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir ainsi que l'acte de servitude. »

ADOPTÉE

Madame Nathalie Lavoie se retire de la table des délibérations.

- 10.7 Mandat à la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement
-

393-10-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'exclusion de la zone agricole pour la propriété située au 207, rue Principale, lot 4 846 499;

CONSIDÉRANT LA recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'exclure le lot 4 846 499 de la zone agricole et de l'inclure au périmètre d'urbanisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit mandatée la MRC d'Acton pour rédiger le projet de règlement nécessaire à la modification de zonage.

ADOPTÉE

Madame Nathalie Lavoie reprend place à la table des délibérations.

10.8 Mandat à la Fédération québécoise des municipalités pour l'évaluation de la rémunération

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'évaluer la rémunération des employés municipaux comparativement à des municipalités similaires;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offre ce service;

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire des conseillers en ressource humaine varie entre 120,00 \$ et 130,00 \$ excluant les frais de déplacement de 0,46 \$ le kilomètre;

394-10-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la Fédération québécoise des municipalités pour évaluer la rémunération de tous les employés municipaux.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures

395-10-2018

avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2018.

ADOPTÉE

13. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 21h00.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.